

RESTAURATION ET INTERNAT**RÉGIME ET TARIFS** (tarifs 2023 sous réserve de modification en 2024)

L'accès au restaurant scolaire est autorisé grâce à une carte personnelle transmise par le lycée à la rentrée pour les nouveaux élèves. En cas de perte, l'attribution d'une nouvelle carte vous sera facturé 6 €.

Tous les élèves, même externes, doivent chaque année scolaire, **remplir une fiche intendance et fournir un RIB.**

Nom du régime	Principes du Régime	Obligations à respecter
Externe	Aucun repas pris au Lycée	
Repas « au ticket » 1 repas = 4,85€ (tarif 2023) 5 déjeuners possibles par semaine	<ul style="list-style-type: none"> . Repas pris au Lycée à la demande . Avance obligatoire de 10 repas minimum, soit 48.50 euros à la rentrée scolaire pour les nouveaux arrivants. . Réservation des repas du midi avant 10h30 le jour même. . Paiement des repas consommés ainsi que des repas réservés non consommés. 	<ul style="list-style-type: none"> . L'élève ne peut manger que si le compte est suffisamment approvisionné - En cas d'oubli de réservation, il est néanmoins possible de manger entre 13h et 13h15 avec une carte approvisionnée.
Internes au forfait Comprend les petits déjeuners, déjeuners et diners de l'année scolaire du lundi au vendredi (samedi matin pour les CPGE) et les nuitées correspondantes	<ul style="list-style-type: none"> . Hébergement sur place Sous réserve de places disponibles (réponse mi juillet). . Réservation des repas midi et soir avant 10h30 le jour même. . Sur facture trimestrielle transmise aux familles par mail. 	<ul style="list-style-type: none"> . Engagement obligatoire pour toute l'année scolaire (aucune remise d'ordre possible sauf : voyage, maladie, exclusion) . Pré-BAC et apprentis = 1978€ . BTS 1^{ère} année = 1980€ . BTS 2^{ème} année Tertiaire = 1915€ . BTS 2^{ème} année Indus = 2330€ . CPGE 1^{ère} et 2^{ème} année = 2472€
Internes-externés au forfait (sans les nuitées) Comprend les petits déjeuners, déjeuners et diners de l'année scolaire (du lundi au samedi matin)	<ul style="list-style-type: none"> . Réservation des repas midi et soir avant 10h30 le jour même. - Sur facture trimestrielle transmise aux familles par mail. 	<ul style="list-style-type: none"> . Engagement obligatoire pour toute l'année scolaire (aucune remise d'ordre possible sauf : voyage, maladie, exclusion) BTS /CPGE = 1630€

MODALITES DE PAIEMENT

- Paiement en ligne <https://www.touchard-washington.fr/>
- Chèque (indiquer le nom et prénom de l'élève au dos du chèque)
- Espèces
- Sur la Borne Alise
- Par prélèvement automatique mensuel (Pour les élèves internes pré-bac non-boursiers et tous les élèves internes post-bac) : remplir le mandat SEPA obligatoire à télécharger sur le site du lycée <https://www.touchard-washington.fr/la-vie-au-lycee/> (la restauration), fournir un RIB ne suffit pas.

En cas de difficultés financières vous pouvez télécharger le formulaire d'aide de fonds social sur le site du lycée Touchard <https://www.touchard-washington.fr/le-service-social> ou le demander au service Intendance-Restauration.

Pour les post-bac : Vous pouvez contacter l'assistante sociale du CROUS au 02 41 39 65 70 ou par mail : service-social-angers@crous-nantes.fr

BOURSES

Pour les 4^e qui arrivent en 3^e pro : la demande se fait au lycée.

Pour les 3^e qui arrivent en seconde : la demande est à faire dans leur collège d'origine en mai.

Pour les élèves déjà boursiers au lycée : reconduction automatique.

Pour les élèves non boursiers au lycée (changement de situation, nouvelle demande...) :

- La campagne de bourses de lycée pour la rentrée 2023 s'ouvre de mai à octobre. La demande se fait soit en ligne en se connectant à <https://teleservices.ac-nantes.fr> (saisir vos identifiants E-LYCO) ou sur dossier papier à récupérer au service intendance restauration.

Etudiants boursiers au CROUS (BTS PREPA OU CPGE)

- La notification de bourse doit être fournie obligatoirement à la rentrée pour la mise en place du paiement des bourses.